

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Avis de vacance des fonctions de directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur

NOR : ESR52534382V

Les fonctions de directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur sont vacantes à compter à compter du 1^{er} juillet 2026.

L'Observatoire de la Côte d'Azur est régi par le décret n° 2023-1029 du 7 novembre 2023 portant organisation de l'Observatoire de la Côte d'Azur. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation, doté de l'autonomie administrative, financière et scientifique. L'Observatoire de la Côte d'Azur est établissement-composante d'Université Côte d'Azur depuis le 1^{er} janvier 2020 (UniCA est sortie de la phase expérimentale et a accédé au statut de grand établissement en juillet 2024).

L'Observatoire de la Côte d'Azur est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Observatoire de la Côte d'Azur a pour missions :

1° De contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, des géosciences, des sciences connexes et de leurs applications ;

2° De fournir des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;

3° De contribuer à la formation initiale et continue tout au long de la vie d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche ;

4° De concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;

5° De mettre en œuvre des activités de coopération internationale, notamment européenne.

Ces missions s'inscrivent dans la stratégie d'Université Côte d'Azur que l'Observatoire contribue à définir.

L'établissement est réparti sur quatre sites dont le site instrumenté du plateau de Calern. Son siège est à Nice.

L'Observatoire comprend trois unités de recherche, une unité de formation et une unité de service, créées, modifiées ou supprimées par décision du conseil d'administration prise à la majorité absolue de ses membres en exercice. Les modalités d'organisation de ces unités sont fixées par le règlement intérieur de l'Observatoire.

Ses effectifs sont d'environ 450 personnes dont 150 chercheurs et enseignants-chercheurs.

Il est dirigé par un directeur et administré par un conseil d'administration.

Le directeur assure le développement de l'établissement et veille à la cohérence de ses activités en synergie avec les unités de l'Observatoire de la Côte d'Azur. Il a autorité sur l'ensemble des personnels, préside le conseil d'administration, prépare et exécute les décisions de ce conseil et lui rend compte de sa gestion. Il représente l'Observatoire dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il conclut les conventions avec d'autres organismes. Il est le directeur de l'unité d'appui à la recherche Galilée qui structure les moyens communs de l'établissement et lui permet de remplir sa fonction d'hébergeur et d'opérateur de recherche.

Le directeur de l'Observatoire est nommé pour une durée de cinq ans, immédiatement renouvelable une fois, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du conseil d'administration sur rapport d'une commission composée de trois membres élus en son sein par ce conseil. Le président d'Université Côte d'Azur émet un avis à l'attention du conseil d'administration sur chaque candidature.

Il est choisi parmi des personnalités exerçant ou ayant exercé des activités d'enseignement et de recherche dans les domaines correspondant aux missions de l'établissement.

Le profil recherché est celui d'un(e) scientifique reconnu(e) au plan national et international, de préférence dans les domaines de recherche développés à l'Observatoire. Une expérience de direction de laboratoire ou/et de grand projet est nécessaire. Une connaissance du système de recherche et d'enseignement supérieur français est souhaitable.

Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation, un *curriculum vitae* détaillé, une notice des titres et travaux, une liste de publications et un projet de direction seront adressés par courrier postal, conjointement à l'Observatoire de la Côte d'Azur, cabinet du directeur, boulevard de l'Observatoire, CS 34229, 06304 Nice Cedex 4, et à M. le recteur de région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, chancelier des universités, place Lucien-Paye, 13621 Aix-en-Provence France, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française (cachet de la poste faisant foi).

Une copie numérique de l'acte de candidature doit être également être adressée à cabinet@oca.eu sous forme d'un fichier PDF unique.

Le cabinet du directeur reste disponible par mail pour toute information complémentaire.

Les fonctions de directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur font partie des fonctions soumises à l'obligation de transmission préalable à la nomination de la déclaration d'intérêts, prévue par les articles R. 122-1 à R. 122-7 du code général de la fonction publique. Les modalités de transmission de cette déclaration seront précisées par l'établissement.